

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DJS 54 Subventions et conventions pluriannuelles (55.000 euros) à deux associations sportives parisiennes.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à deux associations sportives parisiennes ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont adoptés le principe de la convention pluriannuelle d'objectifs et ses modalités d'application.

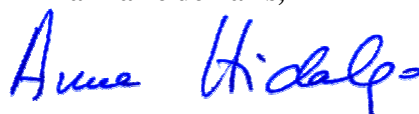
Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les deux conventions pluriannuelles d'objectifs ci-jointes prévoyant l'attribution des subventions, pour la saison 2018-2019, visées aux articles 3 à 4 et les conditions de ce soutien.

Article 3 : Une subvention de 40.000 euros est attribuée à Paris Handball Club (n°133 / 2018_02159) au 36, rue du Commerce (15^e), pour soutien à l'activité et au développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 4 : Une subvention de 15.000 euros est attribuée à l'association Educ'Hand (n°118021 / 2018_02203), au 5, avenue Jean Bouin (Issy les Moulineaux 92130) pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2018.

Article 5 : La dépense correspondante, d'un montant total de 55.000 euros sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 65-65748-D (provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO